

AVIS DE PUBLICITE – APPEL A MANIFESTATION D'INTERET CONCURRENT

Attribution d'un titre autorisant une occupation privative du domaine public à titre temporaire précaire et révocable, régi par les dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques

IDENTITE DE L'AUTORITE COMPETENTE	COMMUNE DE BORDEAUX Collectivité territoriale Services généraux des administrations publiques Représentée par : le Maire de Bordeaux Direction gestionnaire : DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES Direction de la création artistique et des territoires
I) OBJET DE L'AVIS DE PUBLICITE PREALABLE	Avis de publicité préalable faisant suite à une manifestation d'intérêt spontanée au titre de l'article L.2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques et visant à s'assurer, préalablement, à la délivrance du titre sollicité, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente : Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), il est porté à la connaissance des tiers le fait que la Ville de BORDEAUX a été destinataire d'une demande d'occupation du domaine public constitutive d'une manifestation d'intérêt spontanée en vue de l'occupation d'un emplacement d'un hectare au sein du parc bordelais, à proximité de l'entrée principale, rue Carnot, 33000 Bordeaux, pour une activité nocturne d'animation culturelle à destination des familles pendant les fêtes 2025. Les caractéristiques de l'occupation proposée étant propres à garantir la conservation du domaine public concerné, compatibles avec son affectation et présentant un intérêt culturel et éducatif, la Ville est susceptible de faire droit à cette proposition. Le présent avis de publicité a pour objet de permettre à tout opérateur économique potentiellement intéressé de manifester son intérêt pour occuper cette dépendance du domaine public.
II) DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET	Description de la dépendance du domaine public mise à disposition : Un espace d'un hectare au sein du parc bordelais de 18 h à 22 heures, à proximité de l'entrée principale, rue Carnot, 33000 Bordeaux, (période comprise entre le 12 décembre 2025 et le 11 janvier 2026) Activité projetée : Animation culturelle nocturne à destination des familles, intégrant des actions d'éducation artistique et culturelle.
III) CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE LA CONVENTION	Nature du titre délivré : convention d'occupation en vue de l'utilisation privative à des fins d'exploitation commerciale du domaine public L'autorisation est concédée à titre temporaire et a un caractère précaire et révocable. Durée, jours et horaires de mise à disposition : 1 mois et 30 jours ferme (du 12 décembre 2025 dès 9h au 11 janvier 2026, 9h) Conditions financières envisagées : Paiement d'une redevance forfaitaire d'occupation de 30 000,00 (trente mille euros toutes taxes comprises) € TTC (redevance non soumise à TVA), tenant compte de la nature de l'activité envisagée et des avantages tirés de l'occupation du domaine public. Date prévisionnelle de début d'exploitation : La date prévisionnelle de mise à disposition de l'emplacement est envisagée au 12 décembre 2025.

IV) MODALITES DE MANIFESTATION D'INTERET	<p>Tout candidat intéressé est invité à remettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une manifestation d'intérêt écrite en utilisant le formulaire téléchargeable gratuitement sur le site internet de la Commune de BORDEAUX à l'adresse suivante : www.bordeaux.fr ; - Un extrait Kbis du candidat ou tout autre document équivalent. <p>L'attention des candidats est appelée sur la complétude du dossier et notamment, sur l'obligation de remplir correctement le formulaire portant manifestation d'intérêt. A défaut, la manifestation d'intérêt ne sera pas constituée.</p>
V) MODALITES DE REMISE DE LA MANIFESTATION D'INTERET	<ul style="list-style-type: none"> - Courrier en lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : Mairie de Bordeaux Direction Générale des Affaires Culturelles Direction de la création artistique et des territoires 6 Place Rohan 33 077 Bordeaux Cedex <p>Le pli devra porter la mention suivante : APPEL A MANIFESTATION D'INTERET CONCURRENT AOT – PARC BORDELAIS</p>
VI) DATE LIMITE DE DEPOT DE LA MANIFESTATION D'INTERET	4/02/2025 inclus , 17h00 (délai de rigueur), <u>date de réception faisant foi.</u>
VII) CONTACTS :	<p>Les renseignements complémentaires quant à la procédure peuvent être obtenus par demande écrite à l'adresse suivante :</p> <p style="text-align: center;">Monsieur Lucas Lopes l.lopes@mairie-bordeaux.fr tél. : 07 50 65 74 64</p>
VIII) DEROULEMENT DES SUITES DE LA PROCEDURE	<p>i) Dans l'hypothèse où aucune manifestation d'intérêt concurrente ne serait reçue dans les délais précisés au VII, la Commune de Bordeaux se réserve la faculté de délivrer de gré à gré le titre autorisant l'occupation de l'emplacement décrit au II à l'opérateur ayant fait la demande initiale.</p> <p>ii) Dans l'hypothèse où un ou plusieurs autres opérateurs manifesteraient leur intérêt pour occuper l'emplacement décrit II dans les conditions définies par le présent avis, il sera procédé, sans nouvelle publicité à une sélection préalable, conformément à l'article L. 2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.</p> <p>A cette fin, les candidats ayant manifesté leur intérêt dans le délai imparti pourront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soit télécharger le dossier les informant des modalités précises de la sélection préalable constitué d'un règlement et d'un projet de convention qui sera mis en ligne à compter du 04/02/2025 pour une durée de 15 jours sur le site www.bordeaux.fr - Soit venir retirer un dossier à l'adresse précisée ci-après, à compter du 04/02/2025 pour une durée de 15 jours <p style="text-align: center;">Mairie de Bordeaux Direction Générale des Affaires Culturelles Secrétariat (1^{er} étage) 6 Place Rohan 33 077 Bordeaux Cedex</p> <p>Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h</p>
DATE DE PUBLICATION DU PRESENT AVIS	20/01/25

MODALITES DE
PUBLICITE ET
AFFICHAGE

A minima :

Cet avis est consultable en ligne jusqu'au 04/02/2025 sur www.bordeaux.fr, pendant toute la durée de la publicité.